

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

**Nombre de membres**

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16

**Date de la convocation** : 06/01/2022

**Date d'affichage** : 06/01/2022

**Présents** : Mesdames Jacqueline TARDIVEL, Sabrina DOUAIRE, Nathalie FUSELLIER, Floriane DUPUY, Bernadette VOUAUX

Messieurs Manuel DA SILVA, Thierry GROSOBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Florent POIRIER, Robert PLU,

**Absents excusés** : Mesdames Sandra RIQUIN, Aurélie POIRIER

**Absentes, ont donné pouvoir** : Madame Elodie MARCHAND à Monsieur Manuel DA SILVA, Madame Béatrice CANONNE à Madame Jacqueline TARDIVEL

Madame Jacqueline TARDIVEL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de reprendre sur la forme 2 délibérations prises respectivement en octobre et décembre 2021, relatives à des ventes de terrains.

**ORDRE DU JOUR**

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal**

1 -

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| DESIGNATION | Travaux logement gendarmerie |
| ENTREPRISE  | Thermique de l'ouest         |
| PRIX HT     | 479.72€                      |
| PRIX TTC    | 575.67€                      |

2 -

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| DESIGNATION | Produits d'entretien |
| ENTREPRISE  | Champenois           |
| PRIX HT     | 311.30€              |
| PRIX TTC    | 367.26€              |

3 -

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| DESIGNATION | Grille avaloir rue du Lavoir |
| ENTREPRISE  | Travaux Publics BOUCHET      |
| PRIX HT     | 821.51€                      |
| PRIX TTC    | 985.81€                      |

4 -

|             |                                         |
|-------------|-----------------------------------------|
| DESIGNATION | <b>Cartes de vœux (100 exemplaires)</b> |
| ENTREPRISE  | Loire impression                        |
| PRIX HT     |                                         |
| PRIX TTC    | 70.00€                                  |

5 -

|             |                                                |
|-------------|------------------------------------------------|
| DESIGNATION | <b>Containers carton recyclage des masques</b> |
| ENTREPRISE  | Recygo                                         |
| PRIX HT     | 236.00€                                        |
| PRIX TTC    | 283.20€                                        |

6 -

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| DESIGNATION | <b>Fournitures de bureau</b> |
| ENTREPRISE  | Burolike                     |
| PRIX HT     | 646.44€                      |
| PRIX TTC    | 775.73€                      |

#### **DEL N° 12-01/2022-01 Tarifs 2023 de la salle des Fêtes**

Après exposé du Maire relatant l'examen des tarifs par la commission salle des Fêtes, et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs 2023 tels que décrits ci-dessous :

| UTILISATIONS                                |                                            | VERNANTAIS    |          | ASSOCIATIONS<br>LOCALES                                        |          | HORS COMMUNE  |          |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------|---------------|----------|----------------------------------------------------------------|----------|---------------|----------|
|                                             |                                            | HALL<br>FOYER | ENSEMBLE | HALL<br>FOYER                                                  | ENSEMBLE | HALL<br>FOYER | ENSEMBLE |
| WE et<br>jours<br>fériés                    | Bals, spectacles,<br>mariages,<br>banquets | 115€          | 270€     | 70€                                                            | 150€     | 190€          | 435€     |
| Semaine                                     | Bals, spectacles,<br>mariages, banquets    | 95€           | 215€     | 60€                                                            | 120€     | 155€          | 350€     |
| Activités commerciales                      |                                            | 170€          | 395€     |                                                                |          | 330€          | 555€     |
| Cuisine                                     |                                            | 55€           |          | 55€                                                            |          | 55€           |          |
|                                             |                                            |               |          | Gratuité sur coûts<br>des locaux : 1 fois<br>par année civile. |          |               |          |
| Caution                                     |                                            | 350€          |          | 350€                                                           |          | 350€          |          |
| Correctif à partir du 2 <sup>ème</sup> jour |                                            | X 0.50        |          | X 0.50                                                         |          | X 0.50        |          |

Forfait ménage : Ensemble : 150€

Hall seul : 85€

*Note : L'option Forfait ménage n'est pas applicable en cas de gratuité sur le coût des locaux.*

Options : sonorisation : 20€ - Ecran de projection et lave-vaisselle : gratuit - Charges : Électricité et chauffage : suivant les consommations relevées.

Après discussion, il est convenu également d'ajouter à la convention de location la phrase « si un complément de ménage s'avère nécessaire, il sera facturé 50€ de l'heure.

Monsieur Christian PACORY fait remarquer que les consommations facturées sont calculées entre l'état des lieux d'entrée et de sortie, et non sur la présence effective de l'occupant.

#### **DEL N° 12-01/2022-02a) Création d'un poste à temps non complet au restaurant scolaire**

Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet d'une durée de 3 H par jour sur quatre jours par semaine, soit 9.40 /35<sup>ème</sup>, à compter du 13 Janvier 2022 pour des missions de surveillance et d'entretien du restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **DEL N° 12-01/2022-02b) Création d'un poste à temps non complet au restaurant scolaire**

Le Maire propose au Conseil Municipal, la création d'un emploi permanent d'agent technique à temps non complet d'une durée de 1.5 H par jours sur quatre jours par semaine, soit 4.70 /35<sup>ème</sup> à compter du 13 janvier 2022 pour des missions de surveillance au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

#### **DEL N° 12-01/2022-03 Aménagement sécuritaire de la route de Vernoil**

Monsieur le Maire présente au conseil les différents plans élaborés par la société AMC, chargée du projet, qui a travaillé principalement sur une circulation sécurisée et partagée des usagers : liaisons douces (piste cyclable et piétonne permettant de se rendre au centre commercial à pied), bordures franchissables, rond-point, tout en prenant en compte le passage des engins agricoles.

L'aménagement sera séquencé en 3 parties : l'entrée à Vernantes, le secteur péri urbain et l'arrivée à Vernoil, avec une mise en valeur de l'aspect paysager et la prise en compte du réseau d'eaux pluviales.

Courant février, une réunion publique sera organisée pour expliquer le projet, avant le dépôt de l'avant-projet fin mars, qui devra également être en phase avec le projet Anjou cœur de ville initié par le département.

Un devis de travaux a été établi, pour un montant de travaux de 657 120€, subventionnable par le biais notamment de la DETR et du produit des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le lancement du projet,

autorise Monsieur le Maire a engager les demandes de subvention au taux maximum,

autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEL N° 12-01/2022-04 Restructuration des allées du cimetière**

Monsieur le Maire explique que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour examiner 2 devis relatifs à l'aménagement des allées principales du cimetière (décaissement, mise en place de sable compacté sur une épaisseur de 4cm - une partie du travail sera effectué à la main pour ne pas abimer les tombes) ; elle a retenue l'entreprise de pompes funèbres Capton, pour un montant de 39 500€ TTC.

A Monsieur Jacky PASQUIER qui demande le but de ces travaux, Madame Jacqueline TARDIVEL répond qu'il s'agit d'embellir et consolider cette partie, tout en la rendant plus accessible.

Il estime, de même que Monsieur Florent POIRIER, que l'entreprise MOTHAI, qui n'a pas été retenue, est tout autant professionnelle et en capacité de réaliser des travaux de précision. Qui plus est, c'est une entreprise locale.

Monsieur Etienne MOREAU avance l'idée d'un constat de l'état des emplacements qui pourrait être réalisé avant et après les travaux afin d'éviter tout problème.

Monsieur Christian PACORY et Monsieur Patrice NEAU souhaitent un devis supplémentaire émanant d'une autre société de pompes funèbres, relayé par Monsieur Florent POIRIER qui avait fait cette demande il y a quelques mois.

Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

#### **DEL N° 12-01/2022-05 Réalisation d'un city stade**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 6 janvier dernier pour examiner les 3 devis reçus pour la réalisation d'un city stade de 36m x 18m avec piste. (Mesdames Jacqueline TARDIVEL et Béatrice CANONNE se sont déplacées dans d'autres communes pour étudier des structures semblables.)

C'est la société SAE qui a été retenue, pour un montant de 89 464€ TTC, avec une possibilité d'obtenir jusqu'à 60% de subventions.

Monsieur Jacky PASQUIER fait remarquer que l'équipement actuel a été vandalisé, et qu'il serait utile d'installer une caméra de vidéo-surveillance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir la société SAE, autorise Monsieur le Maire à engager les demandes de subvention au taux maximum, autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **DEL N° 12-01/2022-06 Acquisition d'un terrain route de Longué**

Lors de la séance du 6 octobre dernier, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité le principe de l'achat d'une partie d'un terrain situé rue de Longué, cadastré AB 549, AB 184, AB 185, et la totalité de la parcelle AB 550, pour un prix de 20€ le m2.

Cette délibération doit être modifiée sur la forme, dans le sens où il doit être ajouté que les frais de géomètre et d'étude de sols sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de la délibération initiale.

#### **DEL N° 12-01/2022-07 Cession d'une portion du domaine public square des Erables**

Lors de la séance du 8 décembre dernier, le conseil municipal avait approuvé à l'unanimité le principe de la cession d'une portion du domaine public square des Erables, d'une superficie de 75 m2 environ, au profit du propriétaire attenant, pour un prix de 8€ le m2.

Cette délibération doit être modifiée sur la forme, dans le sens où il doit être ajouté que les frais de géomètre et d'étude de sols sont à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la modification de la délibération initiale.

### **INFORMATIONS**

- Ouverture de plis marché des maisons Champneuf  
L'architecte en charge du dossier a commenté lors de la réunion de la commission d'appel d'offres les candidatures reçues.  
Les écarts de prix sont conséquents, par rapport à ce qui avait été prévu au départ, compte tenu d'erreurs ou d'oublis, ainsi que l'augmentation du prix des matières premières.  
En conséquence, les terrasses et les préaux vont être supprimés et remplacés par des abris de jardins ; en revanche, les enduits seront refaits.  
Le coût total représentera une somme de 521 000€ HT.  
Monsieur Christian PACORY fait remarquer qu'une discussion avait été lancée il y a quelques mois sur la nécessité des préaux et sur la possibilité de les réaliser dans un second temps.  
Monsieur Etienne MOREAU estime qu'un abri fermé conviendra mieux aux attentes des futurs occupants.
- Convention antenne de radiotéléphonie  
Monsieur le Maire rappelle que la convention, prévue jusqu'en 2024, prévoit un loyer de 3800€ encaissé par la commune.

Le loyer étant fixé en fonction du débit, qui a augmenté en 2020, la prochaine convention, à partir de 2025, fixera le loyer à 6250€, pendant 12 ans.

La société propose de verser à la commune une avance de 9000€ pour 2022, avec, en parallèle, une subvention de 1000€ à allouer aux associations de son choix.

Il a donc été décidé de verser 500€ aux 2 associations de parents d'élèves, pour des actions à caractère éducatif ou culturel.

- Gendarmerie

Un nouveau mode d'organisation a été mis en place ; la mairie aura désormais un bilan des interventions 2 fois par an.

Une réunion sera programmée prochainement avec les élus du conseil municipal des jeunes, et les maires des communes environnantes pour échanger sur le rôle de chacun.

- Transports solidaires

Madame Jacqueline TARDIVEL lance un appel aux bénévoles pour instaurer le système sur la commune.

- Jeudi 13 janvier, l'école publique sera en grève ; Madame Sabrina DOUAIRE estime qu'environ 25 enfants seront présents ; un service minimum d'accueil a été mis en place.

Monsieur Etienne MOREAU revient sur la possibilité d'installer des détecteurs de CO2 dans les classes.

- Monsieur Jacky PASQUIER rappelle sa remarque faite lors de la précédente séance, relative à l'installation des figurines route de Longué : il fait remarquer que leur installation doit laisser le passage à un fauteuil roulant croisant un piéton. Il a entendu dire d'autre part que d'autres silhouettes devaient être installées.

Monsieur Manuel DA SILVA et Madame Sabrina DOUAIRE expliquent que 2 autres figurines vont être installées rue de Mouliherne ; cela avait été envisagé rue de Blou mais non réalisable en raison du stationnement des véhicules le long de la route. L'installation de totems à cet endroit est à l'étude.

En l'absence d'autres informations et questions, la séance est levée à 23h30.

Fait à Vernantes, le 17 janvier 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Thierry PAPOT